

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 23 juin 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/020/VDV

**DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION
RELATIONS AUX FAMILLES ET PROJETS PARTENARIAUX - Approbation de l'attribution
de subventions dans le cadre des Cités éducatives et de l'avenant à la convention cadre
pluriannuelle des Cités éducatives.**

2026-815-DGAPM-DRFPP

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a fait de l'éducation une priorité afin que l'ensemble des petites Marseillaises et des petits Marseillais puissent bénéficier des meilleures conditions pour grandir, s'épanouir, s'émanciper.

Afin de concrétiser cette ambition, une attention particulière doit être portée sur les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) où habitent près de 240 000 habitants, soit 30% de la population marseillaise, et l'équivalent de la ville de Lille.

En effet, dans ces quartiers prioritaires, les habitants sont particulièrement confrontés à des situations de précarité qui ne favorisent pas la réussite éducative des enfants et des jeunes.

Afin de remédier à cette situation, la Ville de Marseille a engagé plusieurs actions concrètes en partenariat avec différentes institutions présentes sur le territoire (Préfecture, Education Nationale, Métropole Aix Marseille Provence, Caisse d'Allocation Familiale des Bouches-du-Rhône, Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur, etc.).

Parmi ces actions, les Cités éducatives jouent un rôle majeur pour accompagner efficacement les enfants et les jeunes les plus défavorisés.

Initiées en 2019 par les ministères de la Ville et de l'Éducation nationale, les Cités éducatives sont un dispositif national visant à intensifier la coopération entre tous les acteurs éducatifs d'un territoire (État, collectivités, écoles, associations, familles, habitants) pour mieux accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours, de la naissance à l'insertion professionnelle.

Les Cités éducatives s'adressent aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et constituent une réponse coordonnée aux inégalités éducatives et sociales. Elles permettent d'unifier les actions autour d'une vision commune, à travers tous les temps de vie des enfants : scolaire, périscolaire, extrascolaire, familial et social.

Depuis leurs créations, la Ville de Marseille s'est engagée à cofinancer les Cités éducatives :

- en versant des subventions à des associations porteuses de projets s'inscrivant dans les objectifs de ces dispositifs ;
- en finançant des actions d'ingénierie permettant la bonne mise en œuvre du programme.

Ainsi, pour 2026, la Ville de Marseille finance les différentes Cités éducatives de la façon suivante :

Nom de la Cité éducative	Arrondissements	Territoires	Montant en Euros du financement 2026
Marseille Nord	15e et 16e arr.	Plan d'Aou, Saint-Antoine, Kallisté, La Gra-nière, La Solidarité, La Castellane, La Bricarde, etc.	100 000

Centre-Ville	1er, 2e et 3e arr.	Belsunce, Noailles, Saint-Lazare, Belle-de-Mai, etc.	100 000
M14	14e arr.	Grand Saint-Barthélémy, Les Rosiers, Bon Se-cours, Marine Bleue, etc.	200 000
Malpassé-Corot	13e arr.	Malpassé, Château Saint-Loup, Corot, etc.	100 000
Les Docks	2e et 3e arr.	Villette, Bellevue, Kléber, etc.	100 000
La Rose	13e arr.	Frais Vallon Nord/Sud, Saint-Théodore	100 000
Haut Huveaune	10e, 11e et 12e arr.	Air Bel, Saint-Marcel, Caillols, Valbarelle, Rouguière	100 000
Belle de Mai (3e)	3e	Belle de mai	100 000

Concernant les subventions pour des projets portés par des associations, ce soutien financier de la Ville de Marseille est le résultat d'un travail partenarial : seuls les projets faisant l'unanimité entre les quatre institutions copilotes (Ville de Marseille, Préfecture, Education Nationale, Métropole Aix Marseille Provence) sont proposées au Conseil Municipal.

Par ailleurs, étant donné la modification de la contribution de la Métropole Aix Marseille Provence et de la contribution du Ministère délégué à la Ville via le programme 147 « politique de la ville » pour le financement des Cités éducatives 2026, il est proposé d'approuver un avenant à la convention qui précise ces contributions pour 2026.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°19/0648/ECSS DU 17 JUNI 2019
VU LA DELIBERATION N°21/01/05/ECSS DU 8 FEVRIER 2021
VU LA DELIBERATION N°21/0681/VDV DU 1ER OCTOBRE 2021
VU LA DELIBERATION N°22/0044/VDV DU 4 MARS 2022
VU LA DELIBERATION N° 25/0438/VET DU 11 JUILLET 2025
OUÍ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvé le versement au titre de la subvention Cités Éducatives 2026 aux associations selon le détail ci-après :

Cité éducative	Bénéficiaire	Intitulé de l'action	Numéro de dossier	Montant de la subvention (en Euros)
Haut Huveaune	SYNERGIE FAMILY	De la terre à l'assiette - Centre social La Rouguiere	358038	12 700,00
Haut Huveaune	3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	En Selle	357327	2 967,00
Haut Huveaune	ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AIR-BEL	Agir avec les familles à Air Bel	356618	1 700,00
Haut Huveaune	ASSOCIATIONS DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AIR-BEL	Grandir, s'émanciper et trouver sa place à Air Bel	356620	1 700,00
Haut Huveaune	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13	Les journées du livre et de l'oralité dans le Haut Huveaune	351633	14 000,00
Haut Huveaune	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13	Projet Théâtre à Air Bel	351615	9 100,00
Haut Huveaune	ASS EQUIPEMENT COLLECTIF LES ESCOURTINES	Éveil et parentalité en mouvement (0-5 ans)	391442	14 000,00
Haut Huveaune	ASS EQUIPEMENT COLLECTIF LES ESCOURTINES	Les Explorateurs citoyens (6-12 ans)	391448	4 000,00
Haut Huveaune	CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	Micro Ouvert : Les jeunes prennent l'antenne, le quartier s'écoute - Centre social Château St Loup St Thys	355858	6 500,00
Haut Huveaune	SYNERGIE FAMILY	À la découverte des métiers : construis ton avenir - Centre social les Caillois	360287	8 000,00
Haut Huveaune	SYNERGIE FAMILY	Projet scolarité - Centre social Les Caillois	360288	8 000,00

ARTICLE 2 La dépense, pour les subventions aux associations dans le cadre des Cités éducatives, d'un montant total de 743 836 Euros (sept cent quarante-trois mille huit cent trente-six Euros) sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2026 – article 65748.2 – sous-chapitre 338 - service 05052.

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions de subventions aux associations ci-annexées.

ARTICLE 4 Est approuvé l'avenant à la convention cadre pluriannuelle des Cités éducatives de Marseille ci-annexée.

ARTICLE 5 Monsieur le Maire de Marseille ou sa représentante est habilité à signer lesdites conventions et tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**